



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** *Pour diffusion immédiate*

### **Embellissement urbain durable : c'est le temps de s'inscrire aux Fleurons du Québec !**

Saint-Hyacinthe, le 2 avril 2009 – La Corporation des Fleurons du Québec prévoit une participation exceptionnelle à la 4<sup>e</sup> édition de la classification horticole. La cote de classification horticole des *fleurons*, semblable aux étoiles pour les hôtels, reconnaît les efforts d'embellissement durable des municipalités, et est valable pour 3 ans. Déjà, de nombreuses municipalités de la 1<sup>e</sup> édition ont renouvelé leur adhésion au programme, alors que la date limite a été fixée au 12 juin 2009. Le moment est donc tout indiqué pour adhérer aux Fleurons du Québec et s'assurer de la visite des classificateurs l'été prochain.

#### **Les avantages de la classification horticole**

Les Fleurons du Québec ont leur signalisation officielle, implantée dans toutes les régions du Québec. Ce panneau distinctif signale aux visiteurs le nombre de *fleurons* obtenus et les années d'édition de la classification horticole. Les efforts pour embellir le milieu de vie se transforment ainsi en facteur d'attractivité, et la cote des fleurons est fréquemment utilisée dans les outils de promotion touristique et résidentielle. La Corporation fournit à cet effet tous les fichiers numériques utiles aux municipalités Fleurons. Parmi les autres avantages de la classification horticole, signalons un rapport d'évaluation offrant une vision globale de la municipalité, particulièrement apprécié par les responsables de l'aménagement pour ses recommandations précises. Enfin, les municipalités Fleurons profitent de nombreuses réductions sur les outils liés à l'horticulture ornementale durable, tels le *Guide de la pelouse durable* et ses dépliants, et reçoivent même des dépliants gratuits pour leur population sur la végétalisation des bandes riveraines du Québec.

#### **Adhérer aux Fleurons du Québec, c'est simple !**

L'adhésion aux Fleurons du Québec est volontaire et se fait simplement en remplissant un formulaire. La Corporation n'exige pas de résolution ni de dossier de présentation, mais demande des frais d'adhésion qui couvrent la visite des classificateurs et leurs services professionnels. De l'avis général, ces frais, gradués en fonction de la taille de la municipalité, sont très raisonnables compte tenu des services rendus, des réductions et des avantages négociés pour les municipalités Fleurons. La préparation à la visite du classificateur ne prend que peu de temps, car elle sert à préparer l'entrevue liée aux initiatives communautaires et au développement durable. Il est à noter que le classificateur fera sa visite sur le terrain sans accompagnement afin d'assurer l'objectivité de l'évaluation. Les critères d'évaluation touchent notamment la propreté, l'entretien, la variété des éléments horticoles et l'état visuel du paysage urbain.

Rappelons que 219 municipalités sont devenues Fleurons du Québec depuis 2006. Elles sont réparties dans toutes les régions québécoises et représentent 39% de la population. L'embellissement horticole durable est un enjeu important qui les préoccupe particulièrement. La Corporation invite toutes les municipalités qui veulent se joindre aux Fleurons du Québec à faire parvenir leur formulaire d'inscription avant le 12 juin 2009.

Pour obtenir la liste des municipalités classifiées et avoir plus d'information sur l'adhésion aux Fleurons du Québec, visitez le site Internet [www.fleuronsduquebec.com](http://www.fleuronsduquebec.com).

-30-

Source : Marie-Andrée Boucher, chargée de projet  
Les Fleurons du Québec  
Tél.: (450) 774-5707